

REGLEMENT DE L'OPERATION « TEAM ELLE »

1. SOCIETE ORGANISATRICE

1.1 La société LAGARDERE PUBLICITE, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S. de NANTERRE sous le numéro d'identification 345 404 040 dont le siège social est situé 10 rue Thierry le Luron, 92300 Levallois Perret, France (ci-après désignée comme : « la Société Organisatrice ») organise une opération qui se déroulera du 20 avril 2016 au 30 juin 2016 consistant à proposer aux visiteurs du site internet ELLE.fr dont elle assure la régie publicitaire, de répondre en ligne, à des questions les concernant notamment quant à leur habitude concernant les supports ELLE, en contrepartie de la possibilité d'être tirée au sort pour gagner des cadeaux (ci-après l'Opération TEAM ELLE). La finalité de la collecte des réponses est précisée à l'article 9.

1.2. Le règlement de cette Opération TEAM ELLE est consultable et imprimable en cliquant dans le lien précisé sur l'enquête de participation et peut être obtenu gratuitement sur demande écrite formulée par e-mail à l'adresse lectrice.elle@lagardere-pub.com, avant la date de clôture de l'Opération TEAM ELLE.

Il est établi en langue française, qui seule fait foi.

2. DUREE DU JEU ET ACCESSIBILITE

2.1. Durée

La participation à l'Opération TEAM ELLE s'effectue en cliquant sur l'espace annonçant le jeu affiché sur le site internet ELLE.fr du 20 avril 2016 au 30 juin 2016 inclus, lequel renvoi sur le site de l'Opération TEAM ELLE.

Ne seront donc pas prises en considération les participations adressées après les délais prévus ci-dessus.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler la présente Opération TEAM ELLE si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

2.2. Conditions d'accès à l'Opération TEAM ELLE

La participation à l'Opération TEAM ELLE est réservée aux personnes physiques majeures, résidant en France Métropolitaine ou en Corse, hors DOM TOM et principauté de Monaco.

Sont exclus de la participation de cette Opération, le personnel des sociétés Lagardère Publicité.

3. MODALITES DE L'OPERATION TEAM ELLE ET GAGNANTS

3.1 Modalités du jeu

La participation à l'Opération TEAM ELLE se fait exclusivement par Internet à l'exclusion de tout autre moyen, y compris par voie postale.

Afin de participer, tout participant devra répondre en ligne aux questions de l'enquête accessible en cliquant sur l'espace annonçant le jeu sur le site ELLE.fr (les questions dont une réponse est obligatoire pour participer à l'Opération TEAM ELLE sont indiquées par un astérisque).

3.2. Un tirage au sort sera effectué parmi les participants autorisés à participer à l'Opération TEAM ELLE ayant répondu à l'ensemble des questions obligatoires posées dans le questionnaire de l'enquête. Ce tirage au sort permettra de départager les gagnants pour les cent (100) dotations qui seront mises en jeu (1 lot par gagnant). Ce tirage au sort sera effectué par la Société Organisatrice, entre le 1^{er} juillet et le 31 août.

3.4. Les lots seront adressés aux gagnants par voie postale au plus tard dans les 30 jours suivant, le tirage au sort.

3.5. Pour le cas où il s'avérerait après vérification qu'un ou plusieurs des participants sélectionnés n'avait pas la qualité pour participer, la Société Organisatrice se réserve le droit de conserver la dotation qui aurait du être attribuée.

3.6. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification et d'écarter toute participation traduisant un manquement quelconque au présent règlement, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des candidatures.

4. DOTATIONS

4.1. Les dotations suivantes seront mises en jeu :

- 100 GRANDS SACS WEEK-END ELLE GOLD, d'une valeur unitaire de 9,5 euros HT

4.2. Les lots attribués aux gagnants devront être acceptés comme tel et ne pourront faire l'objet d'aucun échange ou de remboursement de quelque nature que se soit.

La société Organisatrice se réserve le droit de changer unilatéralement les dotations et de les substituer par des lots de même valeur, si les dotations initialement prévues n'étaient plus disponibles.

Elle ne saurait être tenue responsable des retards et (ou) des pertes du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

4.5. Délai de conservation des lots

En aucun cas, les lots offerts aux gagnants ne pourront être échangés contre d'autres lots quelle que soit leur valeur, ni même contre des espèces.

Si un des gagnants ne voulait et/ou ne pouvait prendre possession ou utiliser son lot, il n'aurait droit à aucune compensation de la part de la Société Organisatrice. Le lot ne serait pas remis en jeu et demeurerait alors la propriété de la Société Organisatrice, qui en disposera librement.

6. DEMANDES DE REMBOURSEMENT

Sur demande écrite formulée par mail et adressée à : LAGARDERE PUBLICITE - Service Marketing Etudes - 10 rue Thierry Le Luron 92300 Levallois-Perret Bureau C402 chaque participant pourra se voir rembourser ses frais de participation à l'Opération TEAM ELLE, comme par exemple, les frais de connexion à l'enquête accessible sur l'espace annonçant le jeu sur le site internet elle.fr (coût de la durée de connexion pour répondre aux questions),

Toutefois, étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire illimitée aux internautes,

il est expressément convenu que tout accès à l'enquête accessible en cliquant sur l'espace annonçant le jeu sur le site internet elle.fr s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire illimitée (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Le participant disposant d'une connexion modem traditionnelle non illimitée peut obtenir sur demande le remboursement de ses frais de connexion sur la base forfaitaire d'une durée de connexion de 5 minutes. La demande de remboursement doit être envoyée par courrier, à LAGARDERE PUBLICITE - Service Marketing Etudes - 10 rue Thierry Le Luron 92300 Levallois-Perret Bureau C402, accompagnée d'un RIB, d'un justificatif de connexion non illimitée et d'un courrier indiquant la date et l'heure des connexions, au plus tard 90 jours après la clôture de l'Opération TEAM ELLE, cachet de la poste faisant foi.

Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITE

7.1. La Société Organisatrice n'est pas responsable du bon fonctionnement du réseau Internet, ni de l'équipement matériel et logiciel des participants, ni de la qualité de leur connexion à Internet. Il appartient à chaque participant de s'assurer qu'il est techniquement en mesure d'adresser l'ensemble des éléments nécessaires à sa participation à l'Opération.

7.2. La Société Organisatrice ne garantit pas :

(i) que le site internet elle.fr et la page et/ou le site auquel le site elle.fr renvoie et sur lesquels l'Opération TEAM ELLE est accessible, fonctionne sans interruption ni sans erreur, ni que ses éventuels défauts de fonctionnement seront corrigés ;

(ii) que le site internet elle.fr et la page et/ou le site auquel le site elle.fr renvoie et sur lesquels l'Opération TEAM ELLE est accessible, et/ou les sites tiers avec lesquels elle a des liens ne contiennent pas de virus ou d'autres programmes informatiques de toute nature susceptibles de causer un dommage aux biens et aux personnes.

7.3. La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un dommage ou préjudice de quelque nature que ce soit (matériel, financier ou autre) survenu à l'occasion de la participation à la présente Opération TEAM ELLE. La participation à l'Opération TEAM ELLE vaut notamment acceptation de cette condition essentielle et déterminante pour la Société Organisatrice.

7.4. La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté constitutifs notamment - mais non limitativement - de cause étrangère ou de cas fortuit au sens du droit civil français, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter l'Opération ou modifier les conditions de participation (notamment des modes d'accès à l'Opération dès le début de l'Opération ou en cours de l'Opération...) et les modalités de fonctionnement de l'Enquête.

7.5. La Société Organisatrice se réserve en particulier la possibilité de prolonger la durée de l'Opération TEAM ELLE, et en conséquence de reporter la date de clôture de participation et de tirage au sort, au seul motif que les contributions des participants seraient insuffisantes en quantité, sans que sa responsabilité puisse être recherchée de ce fait.

7.6. Les gagnants s'engagent à relever et garantir la Société Organisatrice et l'ensemble des entités de son groupe, ses sponsors, partenaires et prestataires, de tout dommage qu'ils pourraient subir du fait de leur participation à l'Opération Team ELLE.

8. ACCEPTATION DU REGLEMENT

8.1. Le fait de participer à cette Opération TEAM ELLE implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat entre la Société Organisatrice et le participant.

8.2. Le participant certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour participer à l'Opération TEAM ELLE, en respectant les conditions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations françaises applicables.

8.3. Toute fraude ou tentative de fraude (notamment tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou d'adresse) ou le non-respect du présent règlement ou toute intention malveillante de perturber le déroulement de l'Opération TEAM ELLE entraînera automatiquement l'élimination du participant, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

8.4. Un gagnant qui aurait perturbé le bon déroulement de l'Opération TEAM ELLE d'une manière quelconque sera déchu de tout droit à obtenir un quelconque prix, sans préjudice de toute poursuite judiciaire que la Société Organisatrice se réserve le droit de diligenter.

8.5. Les participants et les gagnants acceptent expressément toutes les vérifications concernant leur identité (toute indication d'identité ou d'adresse fausse, illisible ou incohérente entraînant l'élimination d'office de leur participation et de l'attribution du prix).

9. DONNEES COLLECTEES LORS DE LA PARTICIPATION A L'OPERATION TEAM ELLE

9.1. Les Données recueillies sont

- Les données que le Participant renseigne volontairement en répondant aux questions, dont certaines portent sur des données personnelles des participants.

Le responsable de la collecte des données à caractère personnel est la Société Organisatrice.

9.2 La collecte et le traitement de ces données est destinée à (i) la gestion de l'Opération TEAM ELLE (ii) l'envoi des lots aux gagnants et (iii) à réaliser des bases de données de profils des participants, uniquement afin de leur proposer par la suite, de répondre à d'autres enquêtes adaptées à leur profil déclaré dans le cadre de l'Opération TEAM ELLE.

9.3 En répondant aux questions obligatoires et en participant à l'Opération TEAM ELLE, le participant accepte donc de recevoir des sollicitations par e-mail de la Société Organisatrice pour répondre à d'autres enquêtes adaptées à son profil, dont les finalités seront l'analyse statistique des résultats des enquêtes.

9.4 Les participants restent libres de ne pas répondre aux enquêtes ultérieures pour lesquelles ils seront sollicités. Dans un tel cas, les données collectées dans le cadre de la présente Opération ne

seront pas utilisées à d'autres fins que celles mentionnées à l'article 9.2. Les participants peuvent demander à tout moment à ne plus recevoir d'enquêtes en adressant un e-mail à l'adresse : lectrice.elle@lagardere-pub.com

9.5 Les Données ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies telles qu'énoncées au présent règlement.

9.6. Plus généralement, conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Loi Informatique et Libertés, les participants ont un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Ce droit peut s'exercer à tout moment en écrivant à Lagardère Publicité, Service Marketing Etudes, bureau C402, 10 rue Thierry Le Luron, 92300 Levallois Perret ou un adressant un e-mail à lectrice.elle@lagardere-pub.com

9.7. Les données personnelles des participants ne peuvent être accessibles que par la Société Organisatrice et par son prestataire ARE YOU NET.COM.

10. DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

10.1. L'Opération TEAM ELLE, et le présent règlement sont soumis au droit français et à la compétence des tribunaux français, nonobstant l'accessibilité du site ELLE et du Site de l'Opération TEAM ELLE dans des Etats étrangers et nonobstant la nationalité des participants.

10.2. Toute contestation ou réclamation relative à l'Opération TEAM ELLE ne pourra être prise en considération au-delà de quinze (15) jours à compter de la clôture de l'Opération Team ELLE.